



CIRCULAIRE N° 3248 DU 24/08/2010

CIRCULAIRE			Projet
OBJET	APPELS A PROJETS DANS LE CADRE DU DECRET DU 13 MARS 2009 RELATIF A LA TRANSMISSION DE LA MEMOIRE DES CRIMES DE GENOCIDE, DES CRIMES CONTRE L'HUMANITE, DES CRIMES DE GUERRE ET DES FAITS DE RESISTANCE OU DES MOUVEMENTS AYANT RESISTE AUX REGIMES QUI ONT SUSCITE CES CRIMES		
DESTINATAIRE	Direction	Primaire / secondaire / supérieur	
RÉSEAUX	Tous		
PÉRIODE	1er septembre – 15 octobre 2010		

- A Monsieur le Ministre-Président de la Communauté française ;
- A Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur ;
- A Madame la Ministre de l'Enseignement obligatoire ;
- A Monsieur le Ministre-Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement;
- A Monsieur l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la recherche scientifique ;
- A Mesdames et Messieurs les Directeurs (trices)-Présidents(tes) des Hautes Ecoles, des Instituts Supérieurs d'Architecture, des Ecoles Supérieures des Arts ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Chefs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé organisés ou subventionnés par la Communauté française;
- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ;
- Aux Administrateurs (trices) des Internats et des homes d'accueil.

Pour information :

- Au service général de l'Inspection ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux fédérations de pouvoirs organisateurs ;
- Aux Associations de Parents.

ÉMETTEUR	Administration – Secrétariat général
SIGNATAIRE	Frédéric DELCOR
CONTACT	Philippe PLUMET (02 690 83 52, philippe.plumet@cfwb.be) / Michel HERODE (02 690 83 54, michel.herode@cfwb.be) / Marie-Pierre LABRIQUE (02 690 83 53, marie-pierre.labrique@cfwb.be)
DOCUMENTS A RENVOYER	Oui
DATE LIMITE D'ENVOI	15 octobre 2010
MOTS-CLÉS	Appels à projets – mémoire – crimes de génocide – crimes contre l'humanité – crimes de guerre – mouvements et faits de résistance

Madame, Monsieur,

Comme annoncé précédemment¹, nous vous rappelons que, dans le cadre du décret du 13 mars 2009², la Communauté française lance

- un appel à projets visant à recueillir, à valoriser, à exploiter ou à préserver des témoignages ;
- un appel à projets visant à organiser des visites de lieux de mémoire et des séminaires à destination des enseignants ;
- un appel à projets en lien avec l'objet du décret à l'exclusion des projets visés par les deux appels à projets précités. Dans le cas de ce dernier appel, les projets éligibles peuvent revêtir des formes diverses (exposition, représentation théâtrale, production écrite ou audio-visuelle, activités de sensibilisation et d'information, etc.).

Ces appels à projets sont ouverts du 1^{er} septembre au 15 octobre 2010.

Seules les candidatures remises par des personnes morales sans but lucratif ou par des établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française sont recevables (art. 15 § 1^{er} du décret).

Un projet proposé par un établissement scolaire doit être approuvé par le chef d'établissement, être mené dans une optique pluridisciplinaire et s'inscrire dans le cadre des matières d'enseignement.

Les textes de ces appels à projets et les formulaires à compléter pour y répondre peuvent être téléchargés sur le site de la cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie www.enseignement.be/dob ou obtenus sur demande auprès de celle-ci.

Pour plus d'information :

Cellule de coordination pédagogique Démocratie ou barbarie
Ministère de la Communauté française / Secrétariat général – Service d'appui
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles
dob@cfwb.be
02 690 83 52/53/54

Je vous remercie de transmettre cette information aux membres de votre équipe pédagogique susceptibles d'être intéressés par ces appels à projets.

Le Secrétaire général,

Frédéric Delcor

¹ Circulaire n° 3171 du 11-06-2010.

² Décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes (Moniteur belge 3 avril 2009).